

Contrainte liée aux déplacements

UNE RECONNAISSANCE POUR TOUS !

La mise en conformité, au regard de la réglementation URSSAF, des remboursements au forfait des frais de déplacements professionnels sera effective au 1er juillet prochain pour les salariés d'EDF SA.

Je demande l'ouverture d'une négociation permettant réellement de reconnaître la contrainte liée aux déplacements pour TOUS les salariés d'EDF SA dès la première nuitée et conteste les mesures discriminatoires qui découlent de l'avenant N°2 portant sur la révision de l'Accord portant sur la reconnaissance du caractère itinérant de certains métiers à EDF SA.

NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

